



RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

Madame, messieurs les membres du conseil,
Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À titre de maire et afin de me conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter un bref rapport sur la situation financière de notre municipalité au 31 décembre 2017 ainsi que les indications préliminaires de l'exercice 2018.

ÉTATS FINANCIERS 2017

Le rapport financier 2017 indique des recettes de l'ordre de 1 152 719\$ (incluant les revenus en immobilisations – réseau routier) et des dépenses de l'ordre de 1 641 611\$ (incluant les dépenses en immobilisations – réseau routier) soit un déficit de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales de 155 920\$, et un excédent des éléments de conciliation à des fins fiscales de 155 920\$ (amortissement des immobilisations, remboursement de la dette à long terme et les affectations) soit, un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 0\$. L'excédent accumulé au 31 décembre 2017 est de 383 376 \$. L'actif à long terme, au 31 décembre 2017, s'élève à 8 568 104\$ (immobilisations de la municipalité, les routes, etc...).

De l'avis du vérificateur Hébert Marolais Inc., ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité et sa situation financière au 31 décembre 2017, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec. Nous sommes donc en mesure de dire que notre municipalité est actuellement en bonne santé financière.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

En accord avec l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous fais mention des rémunérations et des allocations de dépenses pour l'année 2017:

POSTE	RÉMUNÉRATION DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire	8 039.52\$	4 019.88\$	12 059.40\$
Chacun des conseillers	2 679.96\$	1 339.92\$	4 019.88\$

En outre des rémunérations ci-dessus indiquées, certains membres du conseil reçoivent les sommes suivantes également réparties en rémunération et allocation de dépenses, pour chacune des présences aux séances et/ou sessions et comités des organismes suivants :

☞ MRC Les Maskoutains : \$ (1 représentant)
Tarif annuel pour l'année 2017: 7 166.64\$

- ✍ Régie d'Aqueduc Richelieu Centre (2 représentants)
Séance du Conseil : **A VENIR** \$
- ✍ Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue (3 représentants)
Séance du Conseil : 60.00 \$
- ✍ Régie intermunicipale de gestion des déchets (1 représentant)
Séance du Conseil : 98.66 \$
- ✍ Commission des Loisirs de St-Louis : (2 représentants)
Séance du Conseil : 61.50\$ chacun jusqu'à un maximum de 615.00\$ chacun.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2018

Donné à Saint-Louis,
ce 3^{ième} jour de juin deux mille dix-huit.

Stéphane Bernier, maire